

Accusé de réception en préfecture 02B-242000354-20181108-CONS-AG-18-123 -DE Date de réception préfecture : 13/11/2018

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 8 novembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du règlement des astreintes et permanences applicables au sein des services de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an Deux Mille dix-huit, le huit novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS:

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Lucien NATALI,

ONT DONNE POUVOIR:

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean Joseph MASSONI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Jean Louis MILANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

QUORUM: 21

ABSENTS:

Pierre SAVELLI, Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUDEMER, Jean-Michel SAVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

OBJET : Modification du règlement des astreintes et permanences applicables au sein des services de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2018 portant approbation du règlement des astreintes et permanences applicables au sein des services de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 septembre 2018 ;

Vu le conseil communautaire du 8 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- L'avenant n°1 au règlement des astreintes et des permanences au sein des services de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer à signer le règlement et tous documents et actes s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

François TATTI